

## MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT BENIN II

AO N°: PP10-COM-ESP-12

### RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PAP AGRICOLES DES SITES IPP ET DU SITE DE L'AEROPORT

#### COMPTE RENDU DU WEBINAIRE

**Date et heure :** 13 Janvier 2021 à 15 H 10

**Moyen :** Google Meet

**Ont participé :**

- MCA-Bénin II
  - Macaire AGASSOUNON, Directeur de la Passation des Marchés (DPM) ;
  - Thomas BAGAN, Chef Performance Environnementale et Sociale (CPES) ;
  - Ulrich AVOKPO, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)/DPM ;
  - Alidou Amos ASSO, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)/DPM ;
  - Elvis AGUIDISSOU, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)/DPM ;
  - Mathieu LANOKOU, Spécialiste Performance Environnementale.
  
- AGENCE DE PASSATION DES MARCHES DE MCA-BENIN II
  - Valeriu ROTARU, Chef de Mission ;
  - Edwige ADJANOHOUN LOHENTO, Spécialiste en Passation des Marchés ;
  - Solange FONTECLOUNON, Spécialiste en Passation des Marchés ;
  - Laurence Lily NTAWORCIYE, Spécialiste en Passation des Marchés.
  
- SOUMISSIONNAIRES POTENTIELS :
  - Freddy PADONOU, représentant Cabinet COSINUS Conseils ;
  - Godwin BOGLO, représentant Cabinet CESAM ;
  - Hugues TEMPLE - BOYER, représentant du Cabinet SOFRECO PERSPECTIVE IFR ;
  - Thomas GILLET, représentant du Cabinet SOFRECO PERSPECTIVE IFR ;
  - Rodrigue Castro GBEDOMON, représentant du Cabinet HEROS CONSULTING ;
  - Marcellin Houenoukpo ASSOGBA représentant du Cabinet SIMED GROUP SARL;
  - Fidel Gnimabou AGBAHOUNGA, représentant du Cabinet APECEDI SARL;
  - Cyriaque ASSANMADON, représentant du Cabinet ABS Services.
  - Daouda ADOUMBA, représentant du Cabinet APIVALOR ;

#### Ouverture du webinaire

A l'entame du webinaire qui s'est déroulé sous la modération de M. Alidou Amos ASSO, Spécialiste en Passation des Marchés à la Direction de la Passation des Marchés, les participants ont d'abord reçu un bref aperçu sur l'étendue des services développée à la Section V, Termes

de référence de la Demande de Propositions (DP) et les points essentiels à retenir dans le Volume I.

La réunion s'est déroulée en trois (3) étapes à savoir :

- Présentation sur l'étendue des services ;
- Présentation sur quelques points essentiels de la passation des marchés ;
- Questions/réponses.

### **1. Présentation sur l'étendue des services objet de la DP**

Le Chef de la Performance Environnementale et Sociale a fait une présentation articulée autour des sept (7) points ci-après :

1. Contexte et aperçu du Projet
2. Sommaire des services à réaliser par le Prestataire
3. Exigences légales, réglementaires et normatives
4. Contenu des formations
5. Éléments clés : Documentation, registres et rapports
6. Visite virtuelle et informations complémentaires
7. Livrables

### **2. Présentation sur quelques points essentiels de la passation des marchés**

Le Chef de Mission de l'Agence de Passation des Marchés (APM) a présenté le Dossier de Demande de Propositions (DP) et les éléments essentiels sur la passation de marchés.

La DP est subdivisée en deux parties.

La première partie relative à la soumission des propositions et aux procédures de sélection comporte les cinq sections suivantes :

- Section I : Instructions aux Consultants (« IC ») ;
- Section II : Données Particulières de la Demande de Propositions ;
- Section III : Qualification et Critères d'Évaluation ;
- Section IV.A : Formulaire type de Proposition Technique que les soumissionnaires doivent remplir pour présenter leurs propositions techniques ;
- Section IV.B : Formulaire type de Proposition financière que les soumissionnaires doivent remplir pour présenter leurs propositions financières ;
- Section V : Les termes de référence qui décrivent la nature, les tâches à accomplir et les services de Consultants à fournir.

La deuxième partie relative aux conditions du contrat et formulaires contractuels porte sur les deux sections suivantes :

- Section VI : Notifications du Contrat, Accord contractuel et Conditions Générales du Contrat
- Section VII : Conditions Particulières du Contrat et Annexes du Contrat.

Dans sa présentation, le Chef de Mission de l'APM a insisté sur le fait que les potentiels soumissionnaires doivent s'approprier de l'ensemble des dispositions de la DP pour se donner les meilleures chances de réussite.

Il a également formulé des recommandations aux potentiels soumissionnaires et a présenté certaines dispositions essentielles à retenir dans le cadre de la préparation des propositions.

Il a enfin insisté sur le fait que les propositions doivent être soumises électroniquement et ce conformément aux instructions contenues dans l'Annexe I des Données Particulières de la Demande de Propositions. A ce titre, il est important de noter que les propositions soumises au-delà du délai limite ne seront pas prises en considération. Par conséquent, la capacité de la bande passante Internet déterminera la vitesse à laquelle les propositions seront téléchargées via le lien de transmission de la DP. Il est donc fortement recommandé aux Soumissionnaires de lancer le processus de téléchargement de leurs offres via le lien de demande de fichier en temps utile avant la date limite de soumission des propositions.

### **3. Séance des Questions et Réponses**

Huit (08) questions ont été posées par les potentiels soumissionnaires et des réponses ont été apportées par l'Agence de Passation de Marchés et le Directeur de la Passation de Marchés. Les questions et réponses formulées lors de cette séance portent essentiellement sur les points suivants :

- éclaircissement sur le tableau des niveaux d'effort du contrat de base et de l'option;
- précision sur la mise à disposition du lien par lequel le consultant devra soumettre sa proposition ;
- précision sur la nature du marché : marché à plusieurs lots où l'attribution sera faite par lot ou bien marché unique dont l'exécution sera faite en phases ;
- l'obligation faite dans la DP au Consultant d'écrire pour accuser réception de la DP et confirmer qu'il soumissionnera seul ou en association est-elle toujours d'actualité ?
- précision sur la possibilité d'association entre un cabinet et une ONG.
- précision sur les documents constitutifs de la proposition, notamment les pièces administratives à fournir ;
- précision sur le moment où les plans de réinstallation seront mis à la disposition du Consultant ;
- éclaircissement sur l'évaluation du personnel d'appui et sa prise en compte dans la proposition financière.

Le DPM a rappelé aux participants qu'ils doivent utiliser les formulaires de soumission pour préparer leurs propositions. Il les a enfin invités à envoyer par courriel toutes les questions qu'ils souhaitent poser et MCA-Bénin II y répondra par écrit dans les délais spécifiés dans le DP.

### **4. Clôture du webinaire**

Le modérateur a clôturé la séance à 16 H 57 aux termes des questions/réponses.